



MAIRIE de RESSONS-LE-LONG

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 25/01/2013

Publication : 25/01/2013



La Vache Noire – Montois – Cheneux – La Montagne – Mainville – Gorgny – Pontarcher

Rapport annuel sur le prix et la qualité du service d'assainissement Année 2012

Qu'est-ce que le Rapport sur le Prix et la Qualité du Service Public (RPQS) ?

Inscrite au Code Général des Collectivités Territoriales, la responsabilité de publier un rapport annuel sur le prix et la qualité du service d'assainissement revient au maire d'une commune exerçant la compétence assainissement, ou au président de l'Etablissement Public de Coopération Intercommunale (EPCI) à qui le maire de la commune a transféré ces compétences.

Présenté à l'assemblée délibérante de la collectivité, ce document est toutefois dédié à l'information des usagers du service public.

Le rapport contient en effet l'ensemble de données représentatives de l'activité du service public au cours de l'année passée, ainsi que toutes les données financières associées, et ce dans un souci de transparence totale. Cette année, le RPQS sera enrichi de nombreux indicateurs, dits « descriptifs » ou « de performance » dont le calcul et la publication par la collectivité sont rendus obligatoires par la parution du décret du 2 mai 2007 modifiant le Code Général des Collectivités Territoriales.

La commune de Ressons le Long publie son Rapport sur le Prix et la Qualité du Service de l'Assainissement de l'année 2012, rapport intégrant toutes les informations et les faits marquants de 2012, afin que chaque usager du service puisse prendre connaissance des enjeux financiers, techniques et économiques de l'assainissement.

La commune de Ressons le Long exerce la compétence assainissement.

Le territoire de la commune n'est toutefois pas desservi dans sa totalité par un réseau d'assainissement collectif : certaines habitations disposent encore de systèmes d'assainissement non collectif, autrement dit de fosses septiques.

Le service de l'assainissement de Ressons le Long est responsable de la collecte et le traitement des eaux usées du réseau d'assainissement collectif.

Certaines habitations de la commune sont situées en zone d'assainissement non collectif; n'étant pas desservis par un réseau de collecte des effluents, les habitants disposent de systèmes de traitement des effluents individualisés. Dans le cadre du Service Public de l'Assainissement Non Collectif (SPANC) les sociétés titulaires des marchés de la CCPVA assurent également la vérification de la conformité des installations d'assainissement non collectif, et dispensent des conseils techniques aux usagers disposant d'une telle installation.

Le service assainissement collectif gère en régie directe le fonctionnement de la station et des réseaux depuis 2009. L'assainissement individuel est quant à lui géré depuis 2009 pour la compétence entretien et depuis 2010 pour la compétence réhabilitation.

Le conseiller municipal délégué à l'assainissement est Monsieur André DESTREZ.

Il est à noter que le hameau de la Montagne (5 habitations) a été raccordé au réseau en 2012.

1. Caractéristiques techniques du service

Afin de caractériser la qualité du service, un indice de mise en œuvre a été mis en place qui « note » le SPANC de 0 à 140.

Il classe le service selon une notation précise qui est décrite ci-dessous :

Obligatoire :

Zonage adopté par délibération	+20	OUI	20
Règlement adopté par délibération	+20	OUI	20
Contrôle du neuf, réhabilitation*	+30	OUI	30
Diagnostic de l'existant*	+30	OUI	30

TOTAL : 100

Facultatif :

Entretien :	+20	OUI	20
Réalisation et réhabilitation :	+20	NON	20

TOTAL : 40

* compétence transférée à la CCPVA

L'indice renvoie donc un total général de 140/140.

Les tarifs appliqués par le SPANC sont les suivants :

Diagnostic de l'existant et du bon fonctionnement : voir CCPVA

Diagnostic d'ANC neuf (comprenant le contrôle de conception et d'exécution) : voir CCPVA

Entretien :

BORDEREAU DE PRIX 2012

Type d'entretien	Désignation	Unité	Prix unitaire en € TTC
Entretien Programmé	Vidange des prétraitements	Forfait	119.60
	Nettoyage filtre décolloïdeur séparé	Forfait	11.96
	Curage du traitement	Forfait	11.96
	Nettoyage poste de relevage	Forfait	59.80
Entretien ponctuel	Vidange des prétraitements	Forfait	131.56
	Nettoyage filtre décolloïdeur séparé	Forfait	29.90
	Curage du traitement	Forfait	29.90
	Nettoyage poste de relevage	Forfait	59.80
Entretien d'urgence	Vidange des prétraitements	Forfait	167.44
	Nettoyage filtre décolloïdeur séparé	Forfait	35.88
	Curage du traitement	Forfait	35.88
	Nettoyage poste de relevage	Forfait	95.68
Tuyau supplémentaire	Tuyau au-delà de 25 mètres linéaires	ml	0
	Déplacement dans le cas où la prestation n'a pu être effectuée, le prestataire s'en rendant compte sur place	Forfait	35.88
	Traitement des matières de vidange	m ³	10.76

2. Indicateur de performance

Il y a 16 locaux représentant 30 habitants, soit 11 habitations occupées, 2 habitations non occupées 1 vestiaire, un lieu de vente et le camping, qui restent desservi en ANC. Seules 2 habitations possèdent un ANC récent.

3. Projets en cours

Une campagne de réhabilitation a été menée sur le territoire Ressonnais après les contrôles de l'existant qui seront réalisés par la CCPVA sous réserve de validation des subventions par l'Agence de l'eau Seine Normandie.

1. Caractéristiques techniques du service

Le nombre total d'abonnés au SPAC sur la Commune est de 283 pour un volume facturé de 23 438 m³

Résultats d'exploitation :

Les normes de rejet fixées par l'arrêté du 22 juin 2007 :

- DBO5 < 25 mg/l (Demande Biologique en Oxygène sur 5 jours)
- DCO < 125mg/l (Demande Chimique en Oxygène)
- MES < 35 mg/l (Matières en Suspensions)

Valeurs indicatives variables suivant le type de traitement et le niveau de rejet imposé :
(Valeurs en mg/l)

Paramètres	BON	MEDIOCRE	MAUVAIS
MES-DBO5	Entre 0 et 30	Entre 31 et 50	Entre 51 et 70
DCO	Entre 0 et 90	Entre 91 et 100	Entre 101 et 120
NH4+	Entre 0 et 5	Entre 6 et 10	Entre 11 et 15
NO3	Entre 0 et 10	Entre 11 et 20	Entre 21 et 30
Pt	Entre 0 et 2	Entre 3 et 5	Entre 6 et 10

STATION D'EPURATION RECYCL'EAU :

Réseau séparatif à 100%
Il y a environ 4 Kms de canalisations.

Equipé de deux postes de refoulements

Mise en service en : avril 2009

Type de station : Filtres plantés de macrophytes

Capacité de traitement : 1200 Equivalent Habitant (EH)

Charge moyenne : 650 EH

Milieu récepteur : L'Aisne

RECYCL'EAU	DBO5	DCO	MES	NGL	NTK	Pt	Debit
Charge en entrée de station	29.5 kg/J						56.7 m3/J
Rejet (mg/l) 2012*	< 5**	58	18	97.82	5.7	11.9	
Rendement épuratoire %	99	92	96		95	24	

*Bilan 24h du 16 au 17 avril 2012

**limite de quantification atteinte

Données techniques :

Quantité de boues produites 2012 : 0 m³ de boue brute épandue

Bilan énergétique : Consommation électrique sur 24 h pour la station : **9 kWh/j**

Rendement énergétique : **0,31 kWh/kgDBO₅ éliminé**

Avec DBO₅ éliminé : 29,5 – 0,27 = 29,23

Rendement spécifique : **0,16kWh/m³ traité**

Conclusion :

L'installation reçoit une faible quantité de pollution. Le rendement épuratoire est élevé sauf sur le Pt. La filière reste donc en sous charge.

2. Indicateur de performance

Ø Indicateurs de contexte :

D201.0 nombre d'habitants desservis : 650

D202.0 nombre d'autorisations de déversement d'effluents : 0

D203.0 quantité de boues issues de la STEP : 0TMS

D204.0 montant de la facture 120 m³ : 3,50 €/m³ + 5€/mois d'abonnement + 0,30 €/m³ de taxe de modernisation de réseau soit 516 €/an pour 120m³ soit 4,30 €/m³ TTC

Ø Indicateurs de performance :

P201.1 taux de desserte par les réseaux de collecte : 90 %

P202.2 indice de connaissance et de gestion patrimoniale

Un service ne peut être concerné que par une seule des 3 lignes suivantes :

0 : absence de plan du réseau ou plans couvrant moins de 95 % du linéaire estimé du réseau de desserte (quels que soient les autres éléments détenus)

10 : existence d'un plan du réseau couvrant au moins 95 % du linéaire estimé du réseau de collecte hors branchements

20 : mise à jour du plan au moins annuelle

Les points suivants peuvent être attribués « à la carte » si et seulement si les 20 points précédents ont été obtenus :

B – Informations sur les éléments constitutifs du réseau (40 points supplémentaires au maximum)

+ 10 : informations structurelles complètes sur chaque tronçon (diamètre, matériau, année approximative de pose)

+ 10 : existence d'une information géographique précisant l'altimétrie des canalisations

+ 10 : localisation et description de tous les ouvrages annexes (postes de relèvement, déversoirs...)

+ 10 : dénombrement des branchements pour chaque tronçon du réseau (nombre de branchements entre 2 regards de visite)

C – Informations sur les interventions sur le réseau (40 points supplémentaires au maximum)

+ 10 : définition et mise en œuvre d'un plan pluriannuel d'enquête et d'auscultation du réseau (0 pour une réalisation partielle)

+ 10 : localisation et identification des interventions (curage curatif, désobstruction, réhabilitation, renouvellement) (0 pour une réalisation partielle)

+ 10 : existence d'un plan pluriannuel de travaux de réhabilitation et de renouvellement. On entend par plan pluriannuel de renouvellement un programme détaillé de travaux assorti d'un estimatif chiffré portant au moins sur 3 ans

+ 10 : mise en œuvre d'un plan pluriannuel de travaux de réhabilitation et de renouvellement

En pratique :

On évalue un indice de connaissance des rejets au milieu naturel par les réseaux de collecte des eaux usées. Celui-ci atteint pour l'année 2012 la valeur de 80 sur 100.

P203.3 conformité de la collecte à la réglementation européenne NC

P204.3 conformité des équipements d'épuration à la réglementation européenne NC

P205.3 conformité de la performance des ouvrages à la réglementation européenne NC

P206.3 taux de boues issues des ouvrages évacuées selon des filières conformes NC

P207.0 montant des abandons de créance ou versements à fonds de solidarité sans objet

3. Projets en cours

Le raccordement du hameau de la Vache Noire (80EH) à partir de l'été 2013, les études sont réalisées et la consultation des entreprises réalisée.

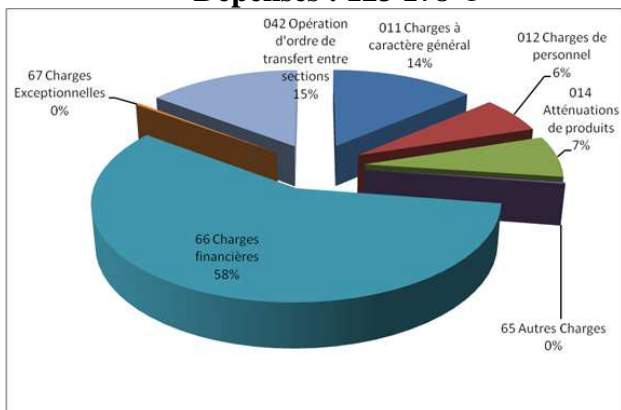
* raccordement du camping « La Halte de Mainville » pour partie en 2013

En ce qui concerne la communication et la sensibilisation un prospectus d'information sur la STEP et des livrets pédagogiques sont réalisés.

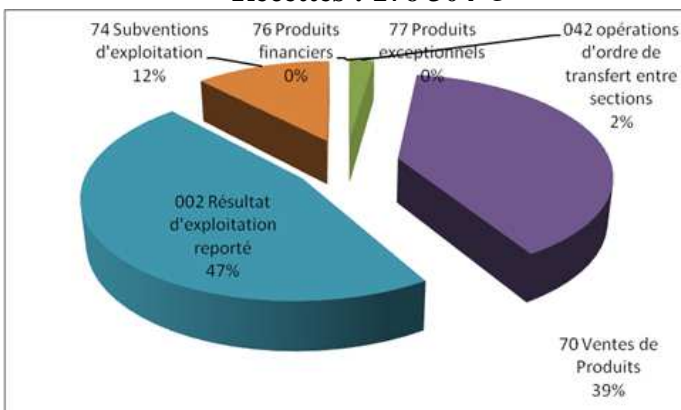
Budget du service 2012 :

Section d'exploitation

Dépenses : 123 178 €

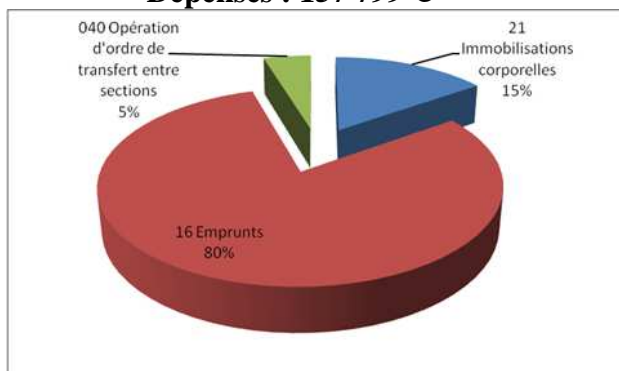


Recettes : 176 304 €



Section d'investissement

Dépenses : 157 799 €



Recettes : 188 642 €

